



SUSPENSION DE PERMIS PUIS RESTITUTION

Par **PIPCHO54**, le **03/06/2009** à **21:50**

Bonjour, voila j'ai eu un retrait de permis pour conduite en état alcoolique le 22/05/09. Et le 28/05/09, mon permis m'a été restitué car soit disant, le commissaire de police n'a pas transmis mon dossier dans les 72 heures suivante au procureur. Qu'est ce que je risque? mon permis va-il être suspendu de nouveau? Vu que normalement j'ai un retrait de 4 mois et une obligation de suivre un stage.

Merci

Par **razor2**, le **03/06/2009** à **21:54**

Vous passerez au Tribunal Correctionnel où vous aurez une suspension pénale de votre permis de conduire, une amende, et 6 points en moins...